



IGMASA Management est un groupe qui se consacre depuis 1987 à la gestion de **sociétés qui appartiennent à des non-résidents, à la gestion Patrimoniale et à l'accompagnement :**

- **de personnes physiques qui souhaitent s'installer** dans les pays où nous sommes présents **pour y fixer leur résidence fiscale principale** (avec ou sans activité professionnelle) et dans ces cas, nous les aidons à tout niveau notamment au niveau administratif et fiscal et,
- **personnes morales** lorsqu'ils souhaitent créer et développer des sociétés dans les pays où nous sommes présents.

Afin que vous ayez une idée de la couverture internationale de notre groupe, nous fournissons ces services au **Portugal** (Lisbonne, Porto et de Madère), Espagne (Barcelone et Madrid), Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Angleterre, et aussi aux Etats-Unis (Miami), entre autres.

Au Portugal, il existe le **régime de Résident non habituel (RNH)** qui permet de bénéficier d'avantages pendant 10 ans décrit comme suit :

IGMASA Management, Votre partenaire pour une installation en toute tranquillité.

Nous nous occupons de toutes vos démarches et votre seul souci sera de profiter du Portugal.



Nous figurons dans la liste, établie par le Consulat de France à Lisbonne, de conseils professionnels en fiscalité et gestion patrimoniale.

Notre portefeuille de clients est constitué à plus de 60% de ressortissants français ou sociétés françaises.

Contactez-nous

LISBONNE

Directrice : Louise Preto

Av. 5 de Outubro 151, 6º, salle E

Téléphone: (+351) 217 826 080

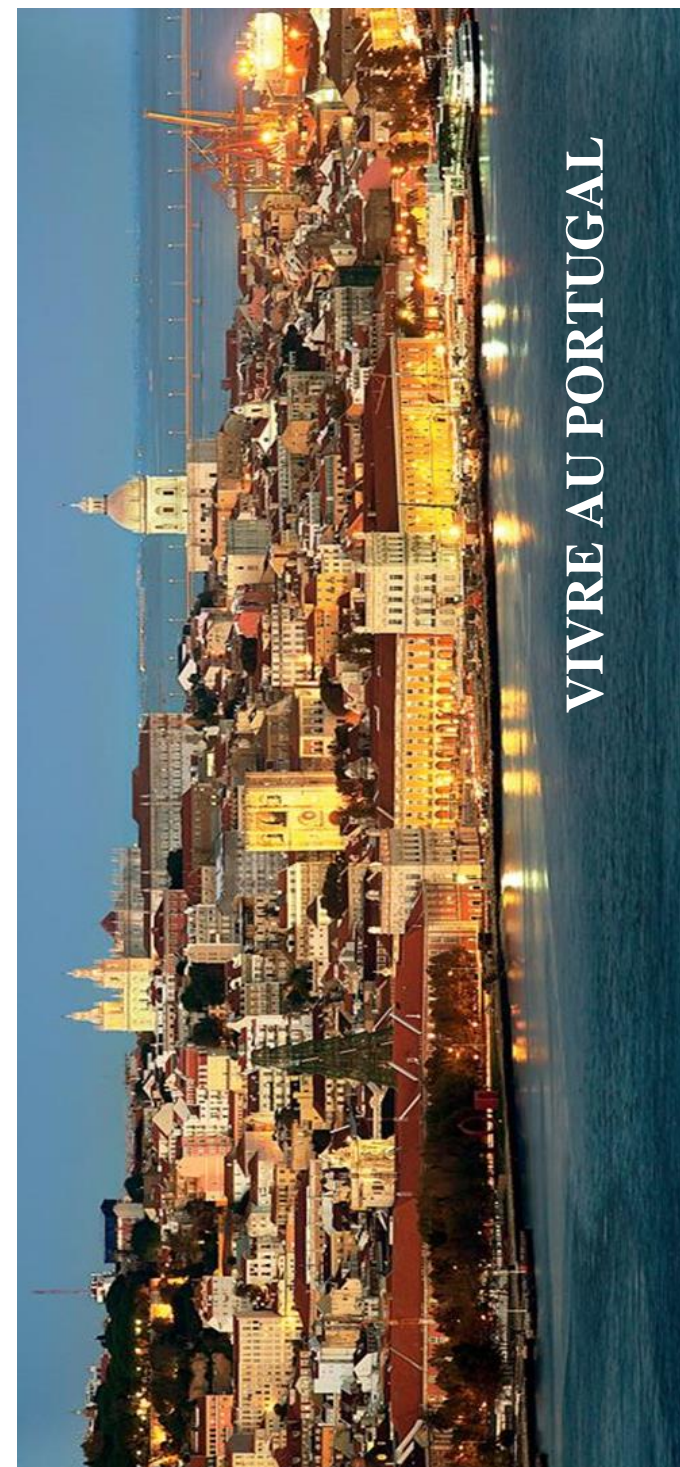
e-mail: im.portugal@igmasa.com

Accueil en Français

Honoraires établis cas par cas

www.expatriationauportugal.com

www.igmasa.com



VIVRE AU PORTUGAL

Le Régime de Résident Non Habituel - RNH

Ce Régime a pour but attirer au Portugal des experts professionnels, dans des **activités à haute valeur ajoutée** ou de la propriété intellectuelle, industrielle ou savoir-faire, ainsi que des bénéficiaires de **pensions perçues à l'étranger**.

Ce régime permet de bénéficier :

- d'un **taux fixe de 20%** sur les **revenus d'activité** de haute valeur ajoutée de source portugaise
- d'un **taux fixe de 10%** sur les retraites au Portugal.

- **exonération** sur certains types de revenus de source étrangère au Portugal et, **voire même d'une exonération dans le pays d'origine** selon ce qui est stipulé dans la CDI entre le Portugal et le pays qui met à disposition ce revenu.

Critères pour pouvoir être considéré :

1. Ne pas avoir été considéré résident portugais lors des 5 dernières années
2. Devenir résident fiscal portugais.



IGMASA Management, vous assiste dès la France et met à votre disposition les **services suivants** :

PLANIFICATION DU DÉPART

Analyse fiscale de votre situation en France

Organisation de votre départ

OÙ S'INSTALLER?

Recherche de biens immobiliers pour achat ou location

Pré-sélection des biens selon critères définis par le client

Prises de RDV et planning de visites, accompagnement lors des visites



INSTALLATION

Unique interlocuteur pour une Installation en toute tranquillité

Démarches administratives, sécurité sociale, inscription auprès des autorités fiscales, obtention du statut Résident

Non Habituel et suivi, déclaration de revenus annuelle et autres si nécessaire selon la situation,

Ouverture de comptes client auprès des banques,

Ecoles

Electricité, Eau, téléphonie, assurances),

Immatriculation de votre véhicule, formalités permis de conduire

HELP DESK

Solutions par un simple coup de fil



Aide au quotidien (recherche de personnel, travaux),

Gestion de vos biens au Portugal,

Gestion de démarches auprès des opérateurs de téléphone,

Secrétariat, traduction,

Appui téléphonique,

Et autres services sur consultation...